

• (1720)

Nous sommes enfin saisis du projet de loi. C'est un soulagement après deux ans et demi d'avoir enfin une mesure concernant les travailleurs âgés et les problèmes graves auxquels ils se heurtent quand ils sont mis à pied ou obligés de quitter leur emploi à un stade avancé de la vie.

Je souhaiterais pouvoir dire que le projet de loi à l'étude traduit vraiment tous les beaux principes du budget au sujet du développement des ressources au pays, mais ce n'est pas le cas. Nous avons encore une fois affaire à des discours creux. Quand il s'agit d'aider le vrai monde qui a vraiment besoin d'aide pour se recycler afin de pouvoir participer à la vie de la population active, il n'y a rien ou il y a trop peu. Merci.

Des voix: Bravo!

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, peut-être était-ce une coïncidence divine, mais je suis allé à mon bureau il y a environ 15 minutes et j'ai trouvé un communiqué sur Phil Latulippe, un homme de 70 ans qui se propose de courir d'un bout à l'autre du Canada. Les gens âgés ne sont pas nécessairement invalides. Il a 70 ans. C'est à se demander ce que les personnes âgées de 55 à 64 ans sont capables de faire.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de l'antithèse des travailleurs âgés. Nous examinons souvent les deux extrêmes de la société: le sort des jeunes et celui des vieux. Ma ville, Sault Ste. Marie, a perdu 2 000 jeunes de 18 à 21 ans au cours des quatre dernières années. Les gens âgés ont le même problème, mais ils ne peuvent pas aller chercher du travail ailleurs aussi facilement que les jeunes. Dans les deux cas, la situation est déplorable.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont remarqué que seul le ministre a pris la parole à ce sujet. Nous avons l'impression que le gouvernement est extrêmement fier de son projet de loi et qu'il va faire de la publicité à la télévision pour l'expliquer et nous convaincre que cette mesure est dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Les jeunes sont trop jeunes ou n'ont pas assez d'expérience, les vieux sont trop vieux ou trop ancrés dans leurs habitudes, ils ne peuvent pas être recyclés ou ils ont peut-être trop d'expérience.

Ministère du Travail—Loi

On parle beaucoup de l'Accord de libre-échange. Nous entendons des mots comme «rationalisation.» Hier, on a parlé de «reprofilier», un néologisme, sans doute. Il est aussi question de «déréglementation.» Tous ces mots n'ont rien de rassurant, car on les emploie dans le contexte de fermetures d'usines établies de longue date et de renvois d'employés qui font du travail spécialisé depuis des années.

On ne veut plus d'eux. En fait, ils finissent presque par prendre pour des parias, ils deviennent des intouchables aux yeux de la nouvelle industrie qui est forcée de s'activer et de se débattre à cause de l'Accord de libre-échange mis en place par le gouvernement. La situation est exacerbée par l'Accord, même le gouvernement l'a admis. Il a laissé entendre que le libre-échange engendrerait du remue-ménage. Le projet de loi va peut-être contribuer à améliorer la situation, mais ce n'est vraiment pas suffisant pour s'attaquer au problème.

Notre société vieillit. A mesure que nous prenons de l'âge, la joie de vivre nous rend plus tolérants, plus énergiques, plus exubérants. Les gens âgés ne veulent pas être mis de côté, ils tiennent à continuer à travailler. Ils détestent se faire traiter comme des personnes sans importance. Ils veulent faire leur contribution à la société et rester membres de la population active.

Dans le projet de loi, il est question de congédiements massifs. C'est à se demander ce qui va arriver dans le cas de deux, cinq ou dix employés qui sont renvoyés de l'usine. Ces personnes vont subir les mêmes conséquences exactement que ceux qui se trouvent licenciés par groupes de 500 individus. Elles vont en subir les mêmes conséquences exactement, mais à ce qu'il semble ce projet de loi ne répond pas à leurs préoccupations.

On parle de proportion des effectifs comme critère d'admissibilité aux termes de la loi. Quelle va être cette proportion? Deux sur 100? Cinquante p. 100? Je suis certain qu'il faudra des pourcentages élevés pour que ces gens soient admissibles.

Y a-t-il universalité? Y a-t-il dépôt sacré? L'universalité n'est certainement pas assurée. Ce sera universel comme la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, mais au moins ces deux régimes sont démentelés graduellement. Ce n'est pas le cas de ce programme, qui devrait être universel mais ne l'est pas. Au moins, il ne prétend pas l'être.

Il faut vraiment s'interroger sur le processus de consultation. Si on met sur la table un montant de 125 millions,